

Règlement-taxe général

Libellé		Détail	Montant	
déchets	ordures ménagères taxe fixe	60 l/an	86,00 €	
		80 l/an	106,00 €	
		120 l/an	147,00 €	
		180 l/an	203,00 €	
		240 l/an	245,00 €	
		360 l/an	332,00 €	
		1 sac plastique/pièce	3,60 €	
	ordures ménagères taxe par vidage	60 l/an	1,73 €/vidage	
		80 l/an	2,14 €/vidage	
		120 l/an	2,97 €/vidage	
		180 l/an	3,90 €/vidage	
		240 l/an	4,95 €/vidage	
		360 l/an	6,68 €/vidage	
	ordures ménagères taxe forfaitaire (par litre)	pour chaque grandeur de poubelle grise	0,26 €/l	
	Taxe échange poubelle	Taxe unique (chip)	10 €/poubelle	
		Taxe unique (poubelle volume plus petit)	10 €/poubelle	
		Taxe unique (poubelle volume supplémentaire)	0,25 € /l supp.	
	déchets encombrants (tarif) – enlèvement et compactage	1 kg	0,35 €	
	cimetière	concession (taxe) pour 30 ans	tombe à 1 emplacement en largeur	100,00 €
			tombe à 2 emplacements en largeur	150,00 €
tombe à 3 emplacements en largeur			200,00 €	
columbarium (taxe)		sur 30 ans	375,00 €	
confection fosse pour un cercueil (taxe)		1) pour toutes personnes résidant et pour personnes non-résidant mais décédées sur le territoire communal	gratuit	
		2) pour personnes non-résidant décédées en dehors du territoire communal	300 €	
confection fosse pour une urne (taxe)		1) pour toutes personnes résidant et pour personnes non-résidant mais décédées sur le territoire communal	gratuit	
	2) pour personnes non-résidant décédées en dehors du territoire communal	150 €		

	utilisation morgue (taxe)	1) pour toutes personnes résidant et pour personnes non-résidant mais décédées sur le territoire communal 2) pour personnes non-résidant décédées en dehors du territoire communal	gratuit 50,00 €
eau potable	eau (redevance) destinée à la consommation humaine (partie variable)	secteur des ménages : secteur horeca : secteur industrie : secteur agricole : secteur des ménages agricoles 50 m3 eau par personne : 3 % TVA déjà inclus	3,50 € 3,00 € 2,15 € 2,30 € 3,50 €
	location des compteurs (prix) (partie fixe)	par mm de compteur de raccordement par année : pour les ménages : pour horeca : pour l'industrie : pour l'agriculture (ferme) pour l'agriculture (parc)(montant fixe par compteur) : 3% TVA déjà inclus	5,50 € 13,00 € 19,50 € 14,50 € 10,00 €
eaux usées	assainissement (redevance et taxe)	-partie <i>fixe</i> de la redevance : par EHM Secteur ménage : Secteur horeca : Secteur industrie : Secteur agriculture :	60,00 € 65,00 € 120,00 € 100,00 €
		-partie <i>variable</i> de la redevance par m3 : secteur ménage : secteur horeca : secteur industrie : secteur agriculture (ferme) : Chambre laitière	2,40 € 2,30 € 1,20 € Gratuit 2000 € / année
repas sur roues	repas sur roues (prix)	par unité de repas	7,00 €
chien	chien (taxe)	par chien	20,00 €
raccordement	raccordement au réseau public de l'eau potable (tarif)	par unité de logement (+ 3% tva en sus)	500,00 € (+3% en sus)
	raccordement au réseau public des eaux usées – canalisation (tarif)	par unité de logement	500,00 €
	raccordement au réseau de l'antenne collective (taxe)	par raccordement	1.000,00 €
équipements collectifs	équipements collectifs (taxe) servant au financement de tout équipement collectif, tels que écoles, réservoirs d'eau, bâtiments publics et autres	La création de toute nouvelle unité affectée à l'habitation ou à toute autre destination, notamment à une activité commerciale, industrielle, artisanale, de services, administrative ou récréative, est soumise au paiement d'une taxe. Est à considérer comme nouvelle unité, toute unité nouvellement créée soit par la construction d'un nouvel immeuble soit par la transformation, la réaffectation, l'agrandissement, la reconstruction ou la régularisation d'un immeuble existant. On entend par unité affectée à l'habitation, le	74,00 € par m² par unité affectée à l'habitation de surface construite brute (SCB) 11€ par m² par unité affectée à toute autre destination de surface construite brute (SCB)

		logement principal d'une maison de type unifamilial, le logement intégré d'une maison de type unifamilial, ainsi que le logement de type collectif (appartement, studio). Les unités affectées à l'habitation peuvent se trouver dans une maison de type unifamilial, bi- ou plurifamilial ou dans un immeuble à usage mixte.	
cautionnement	consignation d'un cautionnement lors de la délivrance du permis de construire à titre de garantie pour le bon achèvement	pour toute nouvelle unité de logement	1.000,00 €
frais de scolarité	redevance annuelle pour frais de scolarité pour des enfants d'autres communes	fixation des frais de scolarité à payer par la commune d'origine d'élèves non-résidents inscrits à l'enseignement fondamental de la commune de Tandel : par élève/an : par élève/trimestre :	600 € 200 €
chancellerie	permis de construire (taxes)	autorisation de bâtir - projet de faible envergure avec un montant inférieur à 25.000 € (p. ex. abri de jardin, mur de clôture, petite transformation etc.)	25,00 €
		autorisation de bâtir - projet d'envergure avec un montant égal ou supérieur à 25.000 € (maison unifamiliale, transformation de l'habitation etc)	50,00 €
	diverses taxes de chancellerie	copie du règlement bâtisses	25,00 €
		copie du règlement PAP	10,00 €
		introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP	999,00 €
services communaux	service des ouvriers communaux (redevance)	par heure de travail prestée	45,00 €
	tracteur (rétro et conducteur inclus) (tarif)	par heure de travail prestée	80,00 €
	prestation supplémentaire avec machine (tarif)	par heure de travail prestée	20,00 €
	balayeuse (conducteur inclus) (tarif)	par heure de travail prestée	90,00 €
	service de l'ingénieur-technicien (redevance)	par heure de travail prestée	65,00 €
	service d'incendie et de sauvetage (tarif)	TLF Unimog conducteur inclus - par heure de travail prestée	80,00 €
	service d'incendie et de sauvetage (tarif)	intervention par main-d'œuvre et par heure de travail prestée	20,00 €
matériel communal	porcelaine (taxe de location)	par 50 unités	2,50 €
locaux communaux	aux personnes ou particuliers résidant dans la commune, aux particuliers et associations organisant des manifestations culturelles, aux personnes ou	salle des fêtes Bastendorf 6 Hauptstrooss	150 €
		supplément cuisine Bastendorf	50 €
		salle des fêtes Brandenburg Hauptstrooss	150 €

	associations organisant des manifestations au profit exclusifs d'œuvres de bienfaisance ou de sociétés de secours mutuels légalement reconnues - caution 500 € pour salles fêtes	salle des fêtes Fouhren 18 Kierchestrooss	150 €
		supplément cuisine Fouhren	50 €
		les sociétés locales paient pour l'utilisation des salles communales, en cas de nuit blanche, le tarif de	25 €
		jusqu'à 6 personnes par nuitée	60,00 €
	gîte rural Longsdorf (taxe de séjour pour la location)	pour chaque personne supplémentaire par nuitée	10,00 €
		drap de lit par personne	6,00 €
		nettoyage final	37,00 €
copeaux de bois	matériel et livraison à domicile (prix)	1 m ³	15,00 €
nuit blanche	nuit blanche (taxe)	dispense de cabaretage (par nuit)	15,00 €
emplacement de stationnement	taxe de compensation pour emplacements de stationnement non réalisés	un emplacement de stationnement qui aurait dû être aménagé selon les dispositions du règlement communal	18.000 €
tarifs UGDA	tarif d'inscription pour élèves de l'UGDA	formation musicale – solfège :	60 €
		formation instrumentale – instrument :	85 €
		formation d'ensemble – ensemble instrumental :	gratuit